

SCoT
SUD GARD

**COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à quinze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le lundi onze mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER

Référence du service :

Election : FT/GS/VM-3d

Objet de la délibération :

**Election des 11 Vice-présidents
du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard**

Etaient présents(es) (62) :

Frédéric TOUZELLIER, Président

Mahieu ALLEGRE, Chantal ANRDRÉ, Jean-Baptiste ANTONELLI, Richard ARNAUD, Janie ARNEGUY, Vincent BECHARD, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR Vincent BOUGET, Benjamin BRUNEL, Jean-Antoine BUNOZ, Alberto CAMAIONE, André CAMBI GOURJON, Nicole CHANRON, Agnès CHARAIX PY, François CHARRIÈRE, Nelson CHAUDON, Charly CRESPE, Michel DEBOUVERIE, Philippe DESCHAMPS, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Alain FOUQUE, Gilles GADILLE, Patrick GARCIA, Serge GARNIER, Maryse GIANNACCINI, Philippe GIBELIN, Virginie GRIOTTO, Théo GUIGUE, Sibylle JANNEKEYN, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Nicolas MEIZONNET, Frédéric MESEGUER, Laurent MESPOULET, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, Audrey PASCAL, Patrice PLANES, Stéphane PORRET, Magali PRADEILLE, Joachim RAMS, Yves RODRIGUEZ, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, David-Alexandre ROUX, Adrien RUY, Martine SCOLLO-OGIER, Eddy VALADIER, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (15)

Maya AMER MOUSSA, donne pouvoir à Marianne BERNEDE ; Cédric BONATO, donne pouvoir à Charly CRESPE ; Philippe BROUSSES, donne pouvoir à Thierry FELINE ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Hélène CASIER, donne pouvoir à Nelson CHAUDON ; Nathalie CAVAILLÉ, donne pouvoir à Joachim RAMS ; Fanny DAGUENET, donne pouvoir à Dominique NUTI ; Patrick DE GONZAGA, donne pouvoir à David-Alexandre ROUX ; Bruno FERRIER, donne pouvoir à Olivier BENEZET ; Jean-Pierre GUSAÏ, donne pouvoir à Nicolas MEIZONNET ; Jean-Pierre MEDAN, donne pouvoir à Pascal FORTUNAT-DESCHAMPS ; Nathalie PERROT, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Angel POBO, donne pouvoir à Philippe DESCHAMPS ; Gaëtan PREVOTEAU, donne pouvoir à Eddy VALADIER ; Christophe ZARAGOZA, donne pouvoir à François CHARRIERE

Etaient excusés(ées), absents(es) (11)

Grégory BENEZET, André BRUNDU, Amal COUVREUR, Jean-Luc DESCLOUX, Jean-Marie GILLES, Martine KUFFER, Véronique MARTIN, Juan MARTINEZ, Jean-Louis NICOLAS, Véronique POIGNET-SENGER, Gilles TIXADOR, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : ELECTION DES 11 VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-3d |

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 5711-1, 5211-7 et 5211-8, relatifs à l'organe délibérant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L5211-1, L5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et 5211-8, L.5211-10 relatifs à l'organe délibérant et à son fonctionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L. 5211-9, relatif notamment aux attributions du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 2121-20 et L. 2121-21 relatifs aux procédures de délégation de vote et mode de scrutin ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2003-120-7 du 30 avril 2003 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2009-0512-03 en date du 12 mai 2009 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de deux Communautés de communes sur les Syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-01d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour un changement d'adresse de son siège social ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-02d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour l'intégration de deux nouvelles communes à son périmètre ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-03d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour le changement de la composition de ses ressources ;

Vu la délibération n° 2014-03-03-06d en date du 3 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard sur les articles 8, 12 et 14 ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2026-05-19-1d du 19 mai 2026 portant élection du Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

OBJET : ELECTION DES 11 VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-3d |

Vu les évolutions législatives récentes en matière de planification territoriale, notamment celles issues de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, impactant le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des SCoT ;

Considérant la délibération n°2026-05-15-02d fixant à 11 le nombre de vice-présidences ;

Considérant que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du CGCT ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un appel à candidature en séance ;

Considérant les candidatures suivantes annoncées après concertation en suspension de séance ;

- **1^{er} Vice-président** : Monsieur Rémi **NICOLAS**,
- **2^{ème} Vice-président** : Monsieur Charly **CRESPE**,
- **3^{ème} Vice-président** : Monsieur Dominique **NUTI**,
- **4^{ème} Vice-président** : Monsieur Nelson **CHAUDON**,
- **5^{ème} Vice-président** : Monsieur Théo **GUIGUE**,
- **6^{ème} Vice-présidente** : Madame Pascale **FORTUNAT-DESCHAMPS**,
- **7^{ème} Vice-présidente** : Madame Sibylle **JANNEKEYN**,
- **8^{ème} Vice-président** : Monsieur Serge **GARNIER**,
- **9^{ème} Vice-président** : Monsieur Jean-Baptiste **ANTONELLI**,
- **10^{ème} Vice-président** : Monsieur Benjamin **BRUNEL**,
- **11^{ème} Vice-président** : Monsieur François **CHARRIERE**,

Considérant que le Comité syndical prend acte de ces candidatures ;

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 77 (dont 15 pouvoirs)

Pour :77.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection à bulletin secret conformément à l'article L. 2122-7 du CGCT pour chacune des vice-présidences ;

ARTICLE 2^{ème} : De constater à l'issue des dépouillements les résultats suivants :

1^{er} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	76
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	73

OBJET : ELECTION DES 11 VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-3d |

Monsieur Rémi NICOLAS est élu 1^{er} Vice-président avec 73 voix

2^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	76
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	75

Monsieur Charly CRESPE est élu 2^{ème} Vice-président avec 75 voix

3^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	76
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	75

Monsieur Dominique NUTI est élu 3^{ème} Vice-président avec 75 voix

4^{ème} Vice-président(e) :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	19
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	58

Monsieur Nelson CHAUDON est élu 4^{ème} Vice-président avec 58 voix

5^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	75

Monsieur Théo GUIGUE est élu 5^{ème} Vice-président avec 75 voix

OBJET : ELECTION DES 11 VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SEANCE DU : 19 MAI 2026
N° | 2026-05-19-3d |

6^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre d'exprimés	74

Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS est élue 6^{ème} Vice-présidente avec 74 voix

7^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre d'exprimés	73

Madame Sybille JANNEKEYN est élue 7^{ème} Vice-présidente avec 73 voix

8^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre d'exprimés	75

Monsieur Serge GARNIER est élu 8^{ème} Vice-président avec 75 voix

9^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre d'exprimés	76

Monsieur Jean-Baptiste ANTONELLI est élu 9^{ème} Vice-président avec 76 voix

OBJET : ELECTION DES 11 VICE-PRESIDENTS
 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

10^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre d'exprimés	75

Monsieur Benjamin BRUNEL est élu 10^{ème} Vice-président avec 75 voix

11^{ème} Vice-président :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre d'exprimés	75

Monsieur François CHARRIERE est élu 11^{ème} Vice-président avec 75 voix

ARTICLE 4^{ème} : De rappeler la liste et le nom des Vice-présidents élus :

- 1^{er} Vice-président : Monsieur Rémi NICOLAS
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur Charly CRESPE
- 3^{ème} Vice-président : Monsieur Dominique NUTI
- 4^{ème} Vice-président : Monsieur Nelson CHAUDON
- 5^{ème} Vice-président : Monsieur Théo GUIGUE
- 6^{ème} Vice-président : Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS
- 7^{ème} Vice-président : Madame Sibylle JANNEKEYN
- 8^{ème} Vice-président : Monsieur Serge GARNIER
- 9^{ème} Vice-président : Monsieur Jean-Baptiste ANTONELLI
- 10^{ème} Vice-président : Monsieur Benjamin BRUNEL
- 11^{ème} Vice-président : Monsieur François CHARRIERE

ARTICLE 5^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat mixte
 du S.C.O.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
 Maire de Générac